

La lettre de l'arboriculture

SFA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ARBORICULTURE

novembre
décembre
2020

n°97



LE PARC
des palmiers
du Tampon

**La mise en valeur
des allées**

**Un nouveau
BARÈME DE L'ARBRE**

**L'ÉVOLUTION
DES PALETTES VÉGÉTALES**
face au changement climatique

**L'ATTENTION
PORTÉE
AUX ARBRES**

Conseil d'administration

Président : Laurent Pierron
Trésorier : Yann Jéga
Secrétaire : Gérard Ferret

Administrateurs

Florent Breugnot, Damien Champain,
Bertrand Champion, Dominique Champonnier,
Julien Claptien, Yann Coulange, Etienne Desruenne,
Louis Dubreuil, Gérard Ferret, Valentin Hello,
Vincent Jeanne, Yann Jéga, Jean-François Le Guil,
Christian Leclerc, Laurent Pierron, Sylvain Pillet,
Baptiste Poirier, Stéphane Rat

Rédactrice en chef

Yaël Haddad

Comité de rédaction

Corinne Bourger, Édith Mühlberger,
Aurélié Derckel, Paul Verhelst,
Jean-Jacques Segalen, Philippe Coulon,
Jérôme Beauruelle, Dominique Champonnier

Éditeur Société française d'arboriculture

Directeur de publication Laurent Pierron

Imprimeur

SFA – Chemin du Mas
26780 Châteauneuf-du-Rhône

Mise en page

Florence Dhuy

Photo de couverture

Jonathan Leuba
Allée de marronniers en bord de Seine, Paris

Dépôt légal : À parution

ISSN : 1957-6641

Société française d'arboriculture

Espaces de rencontres et d'échanges entre les acteurs de l'arboriculture ornementale

Adhérer à la SFA c'est :

- Appartenir à un réseau d'acteurs de toute la filière arboriculture ornementale
- Être informé de la vie de la filière
- Contribuer au progrès de la filière

Une organisation collégiale fédératrice

- Institutionnels, collectivités territoriales
- Entreprises, prestataires de service
- Concepteurs, experts, gestionnaires
- Enseignants, chercheurs, vulgarisateurs
- Praticiens, fournisseurs
- Amateurs

Vos correspondants régionaux, administrateurs de la SFA

Région Île-de-France

Stéphane Rat : s.rat@elagage-hevea.com

Florent Breugnot : florent.breugnot@aucoeur-delarbre.fr

Région Nord-Est

Étienne Desruenne : etiennedesruenne@me.com

Julien Claptien : julien.claptien@wanadoo.fr

Région Centre Ouest

Yann Coulange : yanncoulange@yahoo.fr

Damien Champain : denez.champain@hotmail.fr

Région Sud-Est

Baptiste Poirier : lamainalarbre@gmail.com

Jean-François Le Guil : jf.leguil@drome.cci.fr

Région Sud-Ouest

Sylvain Pillet : sylvainpillet@yahoo.fr

Bertrand Champion : larboristerie@outlook.fr

ÉDITO

Il est de tradition de devoir justifier ses choix, il faut donc par conséquent se justifier dans le fonctionnement d'une asso.

Cette année a donné à tous les responsables ou personnes souhaitant organiser ou participer à un événement l'occasion de se confronter à ces dilemmes, jamais évident, toujours plein d'interrogations sur leur objectivité et leur conséquences.

Il y a eu des choix collectifs, dictés par la situation sanitaire. Et il y a eu des choix plus personnels de par mon rôle. Comme la non présence de la SFA aux 30 ans de Sequoia. C'est à ce moment que je rentre dans la justification.

Je n'ai pas souhaité que la SFA soit présente officiellement pour une raison simple, à titre personnel je ne souhaite pas me rendre à des rassemblements publics, comment serait-il possible alors de demander à d'autres de se déplacer pour le faire à ma place ? Est-ce un bon choix un mauvais choix ? Je n'en ai pas la moindre idée, et je pense d'ailleurs que là n'est pas la question, dans notre contexte associatif, c'est à chacun en fonction de son ressenti et de sa sensibilité de choisir ce qui lui semble bien ou pas. Ces derniers critères étant bien sûr complètement subjectifs puisqu'ils sont basés sur un jugement personnel. Mais en tant que représentant, il était hors question pour moi de prendre cette responsabilité et de « jouer » potentiellement avec la santé des uns et des autres. Donc oui, je n'ai pas souhaité engager la SFA sur ce week-end (comme sur d'autres d'ailleurs, ce n'était pas le seul) et j'ai préféré que les membres se déplacent uniquement s'ils en avaient envie. Quant à ma non présence, ce n'est pas la première fois que je ne me déplace pas, et à chaque fois cette même rengaine « tu te rends compte, le président de la SFA

n'est même pas là ! », je tiens juste à rappeler que bénévolat ne signifie pas asservissement.

Profitant facilement de la fin du sujet précédent pour rebondir sur un vrai sujet pour la SFA, nous avons besoin de membres actifs, non pas pour organiser une rencontre ou un événement mais pour faire vivre l'asso au quotidien. Les projets sont nombreux et variés ; rétablir le prix Francis DeJonghe, être plus présent auprès des centres de formation, se pencher sur le contenu de notre stand, développer la partie « accident/incident » du site web, reprendre plus intensément les relations avec nos voisins Suisse, Belge, Québécois avec le projet CAFAO entamé par un de mes prédécesseurs. De nombreuses communes nous sollicitent également pour la Charte de l'Arbre que la SFA avait proposée il y a quelques années. Les projets sont encore très nombreux, mais une répartition plus importante des tâches nous permettrait d'avancer plus rapidement, et surtout avec un moindre volume de travail à gérer. Si vous avez envie de nous donner un p'tit coup de main, n'hésitez pas à vous faire connaître.

La Lettre de l'Arboriculture est une belle preuve des effets d'une collaboration efficace, une fois encore son contenu est superbe, merci aux contributeurs, une belle découverte pour moi le blog de Jonathan Leuba. Prenez soin de vous.

Laurent Pierron, président bénévole



Dates de remise des articles pour les prochaines Lettres

LETTRE 98, JANVIER FÉVRIER 2021

23 novembre

LETTRE 99, FÉVRIER MARS 2021

25 janvier

SOMMAIRE

Le saviez-vous ? 2

Publications 4

Actualité 5

Auxiliaires, ravageurs et maladies 6

Botanique 7

Tribune technique 15

Les adhérents communiquent 21

Nos partenaires 25

Le site de Lascaux sous haute surveillance forestière

Au-dessus de la célèbre grotte, le couvert végétal avec ses arbres et boisements fait l'objet de toutes les attentions des chercheurs. Le principal objectif est d'arriver à mieux quantifier l'eau transpirée par les chênes pubescents, pins sylvestres et châtaigniers qui peuplent majoritairement le site. À partir de dizaines de capteurs de température alimentés par du courant électrique, il s'agit de calculer les flux de sève montante (donc les quantités d'eau absorbée).

L'équipe de Bordeaux Sciences Agro montre ainsi que le couvert végétal surplombant la grotte absorbe 38 000 litres d'eau en moyenne par jour, soit 20 litres par arbre, essentiellement les pins qui plongent leurs racines plus profondément (quitte à ressortir parfois dans la grotte).

Ces informations sont essentielles pour gérer au mieux les abattages sélectifs des arbres malades et morts, avant qu'ils ne tombent tout seuls et risquent d'endommager par vibration la voûte de

la grotte ou de trop dégrader le terrain. Le programme de coupe de quelque 190 pins parmi les 2000 arbres du site, se fait avec d'innombrables précautions environnementales : démontage des arbres pour éviter toute chute au sol, débardage à cheval pour éviter le passage d'engins lourds apportant trop de vibrations pour la grotte.

*D'après Le Monde des Sciences
du 9 septembre 2020*

▼ Lascaux



Yael HADDAD

Recréer une forêt primaire en Europe de l'Ouest

Francis Hallé évoquait le 3 septembre dernier dans l'émission de Mathieu Vidard, La Terre au Carré (France Inter), le projet de création d'une forêt primaire en Europe de l'Ouest. Une forêt de 70 000 hectares dans laquelle l'homme s'interdirait toute intervention durant plusieurs siècles...

Lien pour écouter le podcast : <https://podcasts.apple.com/fr/podcast/la-terre-au-carré/4060079?i=1000489954507>

Pour en savoir plus sur le projet www.foretprimaire-francishalle.org



Le cèdre bicentenaire de la Fondation Cartier est mort

Labellisé Arbre Remarquable par l'association ARBRES en 2015, le cèdre du Liban de la Fondation Cartier pour l'art contemporain (Paris) ornait l'entrée de ce bâtiment conçu par l'architecte Jean Nouvel. Il aurait été planté par François René de Chateaubriand en 1823, sur la propriété où il habitait. Ce vénérable mis en avant lors de l'exposition « Nous les Arbres » (2019), vient d'être abattu en cette fin septembre 2020. Aux dires des experts mandatés par la Fondation « il serait entré dans une phase de dépérissement irréversible cet été, après plusieurs épisodes récurrents de sécheresses et de fortes chaleurs ». Un nouvel arbre, futur arbre remarquable (?) doit être planté dans le jardin.

Ne pas confondre « plantations d'arbres » et forêts

Il est sans doute temps de faire quelques mises au point : une forêt est un écosystème naturel dont la mise en place n'a rien coûté à la société. Elle se compose d'arbres autochtones, d'âges divers, qui se sont implantés spontanément et de la faune associée. En forêt, l'être humain n'a qu'un rôle de second plan, il se contente de l'exploiter pour le bois, le gibier, les plantes médicinales et autres ressources. Un terrain couvert d'arbres, même quand il se nomme par exemple « forêt des Landes de Gascogne », reste un système artificiel dont la mise en place nécessite des investissements lourds. Il y a en général peu de mélanges d'espèces,

en dehors de celles implantées. L'origine, la surface et la durée de vie de la plantation sont déterminées par des acteurs économiques en fonction des besoins du marché sans référence à la biologie. Ce n'est donc pas un écosystème. La diversité végétale y est faible et par définition, la diversité animale y est aussi faible par manque de ressources alimentaires pour la faune. Quant à l'être humain, il n'habite pas dans une « plantation d'arbres » de façon durable et il arrive même qu'il se voit l'interdiction d'y entrer.

Le fait que les champs d'arbres soient souvent monospécifiques, les rendent vulnérables aux pathogènes et para-

sites. En cas de tempête, la stabilité est moindre qu'une « vraie » forêt. « Rien n'est plus risqué qu'une culture monospécifique » évoque le paysagiste Gilles Clément. La confusion entre plantations d'arbres et forêts avantage les industriels du bois et de la pâte à papier, installant leurs dispositifs coûteux mais rentables économiquement. Et on nous fait croire que rien n'a changé avec des forêts toujours là ! La défense de la biodiversité est un enjeu tellement essentiel au niveau mondial, qu'il devient intolérable de maintenir la confusion des genres.

D'après F. Hallé in Le Monde, août 2020

Le paysage au cœur de la transition

Éditions Le Moniteur, août 2020, 320 pages

Cet ouvrage est le fruit d'un travail du collectif PAP (paysagistes de l'après pétrole), un Think tank regroupant une cinquantaine de professionnels de l'aménagement depuis 2015. L'ouvrage rassemble une sélection d'articles mettant en lumière des solutions concrètes mises en œuvre en ville comme à la campagne, pour aménager autrement. Elles s'appuient sur le paysage comme l'une des voies les plus prometteuses pour faciliter le développement durable des territoires. Parmi les sujets retenus celui de l'arbre (arbre hors forêt, arbre champêtre, haies...).

Pour en savoir plus sur PAP et ses actions www.paysages-apres-petrole.org

Changement climatique : quels arbres planter en ville ?

Dossier Lien Horticole septembre 2020, p. 28-37

Le *Lien Horticole* s'est appuyé sur des échanges avec divers professionnels de la filière (gestionnaires, bureau d'études, producteurs...) pour réaliser ce dossier sur la palette arborée de demain pour les villes. Beaucoup d'interrogations, peu de certitudes, mais des éclairages variés sur plusieurs aspects à ne pas négliger (sol, alimentation en eau, diversification de palette, suivi...). La suite du dossier se déclinera sous formes d'articles ciblés dans les numéros de fin d'année

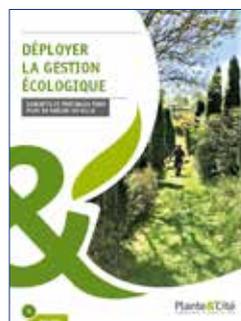
Les bienfaits des arbres

GEO hors-série août-septembre 2020-150 pages

Tous les messages en faveur des arbres y sont avec de bons reportages et de belles photos. Idéal pour tous les arboristes, vulgarisateurs convaincus de la préservation des patrimoines arborés !

Déployer la gestion écologique-concepts et pratiques pour plus de nature en ville

Collection & n°6, Edition Plante-et-Cité, août 2020, 68 pages



Ce document technique de la collection « esperluette » élaboré par Plante & Cité évoque les pratiques vertueuses pour la nature en ville et les habitants. La plupart des pratiques sont illustrées à partir de retours d'expériences permettant de mieux comprendre les adaptations nécessaires pour : l'acceptabilité du zéro-pesticides, les plans de

gestion, les marchés publics, les choix de végétaux, les mises en œuvre respectant faune et flore, la réhabilitation des cimetières, la gestion des sols, ou encore la participation des habitants.



EXPOSITION DE DOMINIQUE MANSION

12 SEPT/23 JANVIER, MUSÉE DE VENDÔME,
COUR DU CLOÎTRE

Entrée gratuite pour cette exposition de Dominique Mansion baptisée *Volumétries* installée dans la cour du cloître du Musée de Vendôme. Elle réunit des sculptures végétales et des bas-reliefs réalisés à partir de tailles et d'écorçages, ainsi que quelques dessins de trognes à l'encre de Chine. « L'objet et les objets de cette exposition sont ceux d'une remise en mouvement ! Les matériaux récupérés des débuts font maintenant place au bois, matière vivante, renouvelable, inépuisable, créée par les trognes, les arbres et arbustes. Du carbone, presque à l'état pur, enraciné, fruit de la photosynthèse ! » explique l'auteur.



Dominique Mansion
Volumétries

12 septembre 2020
au 23 janvier 2021
Musée de Vendôme, cour du Cloître

Jusqu'au 31 octobre 10 h à 12 h et 14 h à 18 h, fermé mardi
A partir du 1^{er} novembre 10 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30,
fermé mardi, dimanche, 25 décembre et 1^{er} janvier
Entrée gratuite



UN NOUVEAU SITE POUR LES ARBUSTICULTEURS

L'association Les Arbusticulteurs, qui œuvre depuis plus de dix ans pour une gestion durable des arbustes, a remis à neuf son site Internet. Divers articles et informations peuvent intéresser les membres de la SFA, comme par exemple la présentation d'un massif sur une place du centre d'Orléans ou les fiches botaniques sur des espèces peu courantes d'arbustes (qui s'apparentent pour certains à de petits arbres) comme celle sur les cognassiers de Chine.

www.arbusticulteurs.com



JAMES GARNETT

LA CHALAROSE DU FRÊNE ET LA DISTANCIATION SOCIALE

David Happe, adhérent Sud-Est

L'auteur nous propose un résumé en français de l'article paru dans la revue de la British Ecological Society sur l'évolution de la chalarose du frêne selon la nature des écopaysages.

La chalarose est causée par *Hymenoscyphus fraxineus*, un champignon pathogène invasif. Il induit des dommages importants dans les populations de frênes européens. Toutefois, on sait que l'environnement local, tel que le climat où les conditions de station, affecte le développement de la chalarose. Les auteurs de l'article ont étudié comment le paysage influence l'épidémiologie de la maladie sur une zone de 22 km² dans le nord-est de la France. Deux étapes du processus invasif sont analysés en utilisant des modèles spatio-temporels bayésiens (modèles statistiques adaptés à des petits échantillons) ajustés avec l'approximation *integrated nested Laplace* (INLA). Plusieurs paramètres de développement de l'épidémie, dépérissement des houppiers, fréquence de chancres aux collets et densité de débris de feuilles infectées dans la litière, ont été mesurés sur un grille régulière dans une zone de 3,5 x 6,5 km. L'analyse de l'effet du paysage sur l'établissement de la maladie a été réalisée en 2012, deux ans après son arrivée sur la zone, puis sur son développement ultérieur, en 2016–2018.

Il apparaît que le paysage a peu influencé la colonisation initiale de la zone étudiée, mais a fortement condi-

tionné le développement ultérieur de la maladie. La fragmentation locale du couvert arboré s'est révélée le facteur le plus important, les arbres isolés ou dans les haies étant beaucoup moins affectés que les arbres en couvert forestier fermé. Il a été montré qu'ils étaient soumis à des microclimats différents, avec des températures dans les couronnes trop élevées et défavorables au développement de l'agent pathogène. Une faible densité d'hôte réduit aussi fortement le développement de la maladie. La présence de fortes populations de frênes dans un voisinage de plusieurs centaines de mètres affecte le développement local de la maladie. Il est ainsi démontré que le paysage affecte fortement le développement de la chalarose du frêne. La maladie est beaucoup moins sévère en forêt quand la densité locale de frêne est faible ou bien dans les couverts ouverts (haies, arbres isolés). Les frênes sont fréquents dans ces types de situations, ce qui devrait fortement limiter l'impact global de la chalarose.

Références de l'article Grosdidier M, Scordia T, Ioos R, Marçais B. Landscape epidemiology of ash dieback. J Ecol. 2020 ; 00:1–11. <https://doi.org/10.1111/1365-2745.13383>



TRISTAN KRAFT



TRISTAN KRAFT



▲ Le parc des palmiers du Tampon sur l'île de la Réunion

LE PARC DES PALMIERS DU TAMPON

Texte et photos Jean-Jacques Segalen, adhérent DOM

Alon bat karé lo parc palmyé Tampon ! Koué ? Zot y coz pas kréol ? Pas grave, je vais traduire...

Nous allons aujourd'hui faire une balade dans un jardin botanique dédié aux palmiers, un jardin de grande ampleur pour une petite île ! Et oui, la commune du Tampon est en effet sise au Sud de l'île de la Réunion où je vis depuis une trentaine d'années. Une petite île pleine d'arbres et de... palmiers. Nous n'allons pas entrer dans la discussion de savoir si les palmiers sont des arbres ! Bien que faisant partie des monocotylédones ils ne produisent ni branches ni

cambium... Mais puisque l'on grimpe dessus avec des griffes et une tronçonneuse, on va dire que le sujet a sa place dans une revue d'arboriculture...

Certes les palmiers ne sont pas très représentés en France métropolitaine hormis pour quelques *Trachycarpus*, *Chamaedora* et autres *Livistona*. La famille des *Arecaceae* (ex *Palmae*) est bien plus importante que cela, puisqu'elle comprend pas moins de 2 500 espèces réparties entre 200 genres, que l'on trouvera aussi bien en Amérique, en Asie, en Afrique et en Australie, plutôt dans les zones tropicales à



▲ *Bismarckia nobilis*



▲ *Hyophorbe verschafeltii*

équatoriales. Après les orchidées, les lilacées et les poacées, il s'agit de la famille la plus riche parmi les monocotylédones ou liliopsides. On les trouve dans de très nombreux biotopes allant des forêts humides aux déserts en passant par les mangroves, les savanes et les forêts de montagnes, certains poussant encore à 4 000 mètres d'altitude comme le *Ceroxylon andicola*.

Présents sur tous les continents, leur répartition est cependant inégale. L'Afrique en compte 116 espèces alors que les petites îles de l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Mascareignes) en comptent 132 dont 113 pour Madagascar. Les zones de grande diversité sont l'Asie du Sud-Est (Malaisie et Nouvelle-Guinée) et l'Amazonie. Certaines espèces d'importance commerciale sont maintenant cultivées dans le monde entier au sein de climats qui leurs conviennent comme le cocotier, le dattier, le palmier à huile et le palmier à sucre, de même que diverses espèces ornementales.

Une particularité du palmier est d'avoir une croissance régulée par son bourgeon apical connu des gourmands comme chou palmiste ou cœur de palmier. Mais une fois celui-ci coupé le palmier meurt, donc pas d'étêtage possible ici ! Le tronc, appelé stipe, ne forme pas de cercles d'élargissement annuels, sa croissance se fait uniquement en longueur et il peut atteindre 60 mètres, voire jusqu'à 300 mètres pour certains palmiers lianescents comme les rotins qui sont en outre, souvent épineux. La feuille (palme) peut être entière, palmée, pennée ou bi-pennée. Le fruit est une baie monosperme (la datte) ou une drupe (la noix de coco). *Lodoicea maldivica*, le coco-fesse ou cocotier de mer des Seychelles produit la plus grosse graine du monde, sa noix peut peser 15 kg... Les usages des palmiers sont très variés : construction, artisanat, alimentation, huile, alcool, fibres, outils, armes, haies défensives, tout est bon dans le palmier ! Ils sont de plus fort anciens, datant de 80 à 120

millions d'années, c'est à dire au début du Crétacé (époque des dinosaures).

Bref, revenons à nos moutons à palmes. Ce parc des Palmiers a été créé à l'initiative d'André Thien-Ah-Koon, maire de la commune du Tampon, sur la base d'un projet qui remonte aux années 1990. Projet ambitieux puisqu'il prévoit à terme un parc paysager de vingt hectares regroupant pas moins de 40 000 sujets de 1000 espèces différentes. Les études préliminaires ont été menées en 1998 par Pierre Valck, ancien conservateur du Jardin Botanique de Nancy. En 2000, la municipalité a commencé à acheter du foncier et à mettre en place une pépinière où ont été semées les premières graines et centralisés les palmiers offerts par des collectionneurs de l'île, dont l'association Palmeraie-Union, très active. En 2007 eurent lieu les premiers coups de pioche et de bulldozer et en 2008 ont lieu les premières plantations, le parc est ouvert au public en 2010 sur une surface de 2,5 hectares et en 2020 les 20 hectares prévus sont plantés et peuvent être visités. Le parc est sillonné de chemins dont certains sont bétonnés pour permettre le passage des personnes à mobilité réduite, des espaces de pique-nique et des sanitaires sont présents. À terme, un restaurant et un hall d'exposition sont prévus et bien entendu, un lieu de vente de palmiers à planter chez soi !

Le rôle de ce parc est à la fois de proposer un lieu de visite et d'éducation, de servir de conservatoire pour les nombreux palmiers menacés (entre autre à Madagascar) et de créer des emplois locaux. Le site est très prisé le week-end pour les photos de mariage. Pour être tranquilles privilégiez la semaine... Durant l'hiver austral (mars à août) le parc ouvre à 6 heures le matin et durant l'été austral (septembre à février) il est possible d'arriver dès 5 heures, avec le chant des oiseaux et les premières lueurs du jour.

L'entrée est constituée de rangées de *Bismarckia nobilis*, très

Visiteur ailé ▶



joli palmier endémique de Madagascar au stipe massif et aux très grandes palmes de couleur bleu-gris qui peuvent faire trois mètres de diamètre, de quoi s'abriter en cas de pluie soudaine ! Nous pouvons poursuivre sur un sentier bordé de palmiers crocodiles, un coup d'œil sur les pétioles de ce *Livistona saribus* vous feront tout de suite comprendre d'où lui vient ce surnom. Un peu plus loin se trouve un groupe de raphias, originaire de Madagascar. Cette espèce, connue à La Réunion sous le nom de moufia, produit de gigantesques infrutescences pouvant faire quatre à cinq mètres de long et peser plusieurs dizaines de kilos. Les feuilles du *Raphia farinifera* qui donnent l'indispensable raphia du jardinier peuvent atteindre 20 mètres, à ne planter que dans un jardin de bonne dimension. Le petit palmier suivant est un jeune latanier rouge, *Latania lontaroides*, endémique de La Réunion doit son nom à la couleur rouge des pétioles chez les jeunes sujets. C'est une espèce dioïque (pieds mâles et femelles séparés, comme chez le palmier-dattier). Pour ceux qui commencent à fatiguer, une petite halte sur ces bancs originaux. Profitons d'être assis

pour admirer quelques habitants ailés du parc ; les cardinaux ou foudis, venus d'Afrique et qui se parent de rouge en

saison des amours et les béliers, ou tisserins jaunes également venus d'Afrique et qui fabriquent de jolis nids en forme de boule. Reprenons la visite en passant devant ces deux *Hyophorbe verschafeltii* endémiques de l'île Maurice et présents dans beaucoup de jardins tropicaux de par le monde. Voici maintenant un sagou ou cycas, autre plante datant de l'époque des dinosaures et qui produit non pas des graines mais des ovules. Le parc est certes dédié aux palmiers, mais quelques autres plantes ont tout de même trouvé refuge ici dont des cycas, zamias, pandanus, aloès et quelques arbustes endémiques de la région. Nous allons continuer à flâner en profitant du beau temps et de l'incroyable diversité du monde des palmiers et comme nous ne sommes qu'à un quart d'heure de la côte pourquoi ne pas terminer la journée en allant admirer les poissons du lagon, balistes, cochers et autres carangues ? Le jour où vous passez sur l'île appelez-moi, je me ferai un plaisir de vous emmener voir tous ces palmiers pour de vrai !



▲ *Latania lontaroides*

▼ Cycas



▼ Infrutescence de *Raphia farinifera*



▼ Banc en forme de palmes, spécialement créés pour le parc



L'ÉVOLUTION DES PALETTES VÉGÉTALES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DEUXIÈME PARTIE

Texte et photos Pépinières Daniel Soupe



La production des arbres de pépinière

Du ramassage de la graine à l'entrée au catalogue

La culture des essences botaniques d'arbres démarre par l'acquisition des semences. De la qualité de celles-ci et des parents, les porte-graines, dépend la qualité des futurs sujets. La traçabilité de ces semences est pour nous la meilleure garantie de cette qualité. Deux types d'essences peuvent être distingués : les autochtones et indigènes d'une part et les exotiques d'autre part. Pour ces deux groupes les filières d'approvisionnement des semences sont différentes. Pour les essences locales et forestières nous nous appuyons à ce jour sur deux labels complémentaires. D'une part le label forestier M. F. R. (Matériel Forestier de Reproduction) qui répertorie les différentes essences sylvicoles et les sous-groupes qui les constituent en fonction des stations de collecte de graines. Les origines aux climats les plus rudes sont privilégiées.

D'autre part la marque « Végétal Local » développée par l'Agence Française pour la Biodiversité, garantit par le cahier des charges de collecte de semences, à la fois la diversité génétique au sein d'une espèce donnée et une bonne adaptation des plants à la future zone de plantation puisqu'ils en sont issus.

▲ *Quercus suber* la Maamora

Pour les essences « exotiques », la collecte des semences est beaucoup plus complexe, car il n'existe pas forcément de filière de ramassage organisée. Le ramassage en parcs et arboretums est possible, il permet d'obtenir dans un délai relativement court les essences introduites parfois plusieurs siècles auparavant. Les sujets porte-graines présentent l'intérêt d'être acclimatés depuis un temps relativement long, la descendance conservant les caractères de rusticité. Cependant, il importe de rester prudent face aux croisements, afin de ne pas cultiver des hybrides. Une autre possibilité est l'acquisition de semences issues du milieu naturel. Cette méthode présente pour nous une réelle valeur ajoutée car elle permet de voir les arbres dans leur milieu d'origine.

La sélection des sujets porte-graines dans leur milieu permet de choisir les meilleurs représentants tout en conservant un potentiel génétique large. Des voyages de prospection botanique sont organisés sur le pourtour du bassin méditerranéen, en Turquie, Azerbaïdjan, Algérie, Bulgarie mais aussi en Asie, notamment en Chine. Nous sommes par exemple repartis des populations primaires des forêts d'Azerbaïdjan pour la collecte de glands de *Quercus castaneifolia*. Ce travail ressemble à celui réalisé lors des grandes « chasses » botaniques du XVIII^e et XIX^e siècles. C'est ainsi que nous avons ramené de ces voyages de collecte, *Acer velutinum*, *Carpinus orientalis*, *Carpinus caucasica*, *Quercus ithaburensis*, *Quercus suber* de la Maamora (Maroc).

Les grainetiers spécialisés, collectivités et collections privées constituent aussi une source d'approvisionnement non négligeable. De fait, une dizaine de nouvelles espèces sont introduites chez nous, au stade de semis, chaque année. Durant les 5 à 10 premières années, les plants ainsi obtenus sont cultivés à petite échelle. Le « filtre » de la vie permet de valider leur rusticité dans nos conditions pédoclimatiques et de culture, leur capacité à supporter les transplantations, l'absence de parasites pathogènes majeurs et surtout le caractère non invasif de chaque espèce. Les essences inadaptées et les sujets les plus faibles sont ainsi exclus.

Après ce temps d'étude et d'acclimatation, les arbres présentant les meilleurs potentiels sont cultivés à grande échelle. Ainsi, le développement d'une nouvelle espèce peut nécessiter 10 à 15 ans de travail. De très nombreuses espèces sont écartées dès la première année. Le développement et la « popularisation » de ces arbres d'avenir constitue l'essence même de notre pépinière. Des espèces de grande rusticité comme *Chionanthus retusus*, *Fontanesia phillyreoides*, *Pistacia sinensis*, *Euodia danielli*, *Quercus agrifolia*, *Pinus bungeana*... sont produites désormais dans des formats variés et à grande échelle dans nos pépinières, avant de faire leur entrée dans le catalogue.

La suprématie des arbres en port naturel

La seconde spécificité de notre pépinière réside dans la culture des arbres en ports naturels. Aujourd'hui le standard de production de l'arbre urbain est la tige fléchée. À la demande des gestionnaires, les pépiniéristes s'efforcent de conduire ainsi les sujets, souvent contre nature. Il s'agit d'une conduite artificielle pour de nombreuses essences. Francis Hallé nous montre la diversité des ports où chaque essence est programmée pour un port qui lui est propre. Nous ne pouvons pas parler des arbres d'avenir en région Méditerranée sans parler de leur port. L'ardeur du soleil, le déficit en eau impose une réduction des statures et des ports plus compacts. Les érables méridionaux, *Acer monspessulanum* par exemple,

sont plus petits que les espèces plus septentrionales du genre comme *Acer platanoides*. Dans la nature, certains se débarrassent avec le temps et par eux-mêmes de leurs branches basses, laissant potentiellement une écorce épaissie exposée aux rayons du soleil. Cependant beaucoup d'arbres conservent des feuilles jusqu'au sol quand ils sont en situation exposée. Ainsi, le tronc, le collet et le sol sont protégés, à l'ombre, conservant ainsi un microclimat plus favorable. Dès lors, il est aisé de comprendre que pour les arbres en tige fléchée, le tronc remonté, induit une exposition des écorces juvéniles aux rayons du soleil. Pour de

nombreuses essences cela peut induire des problèmes d'échaudures et des conséquences sur la santé de l'arbre. En respectant son port naturel, l'arbre est mieux armé face aux contraintes climatiques.

Le travail du système racinaire

La partie aérienne de l'arbre est la plus scrutée. Pour beaucoup il n'existe que par son tronc, ses branches, son feuillage. Cependant, la partie racinaire est tout aussi fondamentale. C'est pourquoi nous attachons une attention particulière au travail du système

racinaire. À chaque étape de culture, les racines sont façonnées pour une garantie de reprise optimale, c'est ce que nous appelons la transplantation. Nous n'avons jamais recours à des jeunes plants issus de godets qui peuvent présenter des risques de chignonnage du système racinaire. De même, nous ne cultivons jamais en conteneurs ou en air-pots car ces moyens de culture pervertissent l'architecture racinaire de l'arbre. Ce sont les racines profondes qui garantissent l'alimentation hydrique de l'arbre. Les transplantations qui améliorent la reprise ont tendance à « compacter » le système racinaire et à

▼ *Carpinus orientalis*

ESSENCES LOCALES

Acer monspessulanum, *Acer campestre*, *Cercis siliquastrum*, *Celtis australis*, *Fraxinus ornus*, *Ostrya carpinifolia*, *Prunus mahaleb*, *Pyrus amygdaliformis*, *Quercus pubescens* (MFR), *Quercus ilex* (MFR), *Quercus ilex rotundifolia*, *Quercus suber*

QUELQUES ESSENCES EXOTIQUES SÉLECTIONNÉES

Acer velutinum, *Carpinus orientalis*, *Celtis sinensis*, *Chionanthus retusus*, *Chitalpa tashkentensis*, *Cupressus cashemiriana*, *Diospyros lotus*, *Erhetia acuminate*, *Euodia danielli*, *Fontanesia phillyreoides*, *Koelreuteria bipinnata*, *Liquidambar orientalis*, *Maackia amurensis*, *Maclura pomifera*, *Picea orientalis*, *Pinus bungeana*, *Pistacia chinensis*, *Pteroceltis tatarinowii*, *Quercus agrifolia*, *Quercus canariensis*, *Quercus castaneifolia*, *Quercus ithaburensis*, *Quercus libani*, *Quercus macrolepis*, *Quercus trojana*, *Quercus variabilis*, *Quercus wislizeni*, *Ulmus parviflora*



le maintenir en surface. Cette pratique est cependant dommageable pour les pivots racinaires.

Nous avons élaboré une technique particulière de travail profond du sol lors de la transplantation des sujets, afin de favoriser l'enracinement profond des arbres. Outre le travail de décompactage et de sous-solage, un ameublissement du sol est réalisé à l'aplomb du système racinaire afin de faire plonger les racines des jeunes sujets. De plus, nous privilégions pour les arbres au système racinaire pivotant, l'arrachage avec des machines formant des mottes en pointe de diamant qui garantissent un prélèvement plus en profondeur (supérieur d'environ 15%) qu'un système d'arrachage formant des mottes hémisphériques.

L'arbre dans son environnement

Après la sélection des essences d'intérêt, le respect des ports, un travail spécifique du système racinaire, la dernière manière d'améliorer l'adaptation des arbres en milieu difficile est d'influer sur leur environnement.

Création d'un environnement aérien favorable

Le milieu urbain est défavorable aux végétaux. En effet, la minéralisation des surfaces et l'omniprésence des constructions amplifient les conditions climatiques de réverbération, de stockage et de restitution de la chaleur. Les caractéristiques de chaleur et d'insolation du climat méditerranéen se trouvent amplifiées. Les végétaux sont souvent des êtres grégaires, un groupe d'arbres, couplé à des plantes compagnes est souvent plus résistant, plus résilient qu'un sujet isolé. Il est peut-être intéressant de s'interroger sur les pratiques de plantation en milieu urbain.

La notion de canopée empruntée au vocabulaire forestier est aujourd'hui



▲ Enherbement de la pépinière entre les rangs

utilisée de façon redondante par les urbanistes et les concepteurs du paysage. Pour obtenir dans un délai relativement court cette connexion des houppiers, les plantations en groupes d'arbres sont sans doute plus adaptées que la plantation de sujets relativement isolés avec un calepinage de 10 à 12 m. De même les plantations d'essences diversifiées acquises depuis plusieurs années doivent se faire avec la logique des successions végétales. Les essences pionnières à croissance rapide sont souvent de courte durée de vie. Il est donc intéressant de les alterner avec des essences plus lentes et longévives.

Le sol, élément fondamental de l'épanouissement de l'arbre

Le sol constitue sans doute l'élément le plus fondamental au développement de l'arbre. Sans celui-ci, nul besoin d'imaginer la meilleure essence, le port le mieux adapté, le système racinaire le plus performant. De nombreuses plantations déclinent après quelques années. Outre les conditions physiques et chimiques du sol largement étudiées et dont les laboratoires arrivent à donner une bonne caractérisation, nous nous sommes intéressés à un angle de vue plus récent de celui-ci :



▲ Chaulage de troncs sur *Pistacia chinensis*

sa phase vivante. De prime abord nous n'étions pas des spécialistes de la microbiologie des sols. Nous constatons cependant de façon globale que la ressource en terre végétale se raréfie et que les résultats des plantations sont souvent décevants au bout de quelques années. De plus nous sommes convaincus que l'arbre n'est pas seul et que son microbiote racinaire est fondamental à son développe-

ment. Cela nous a amenés à nous rapprocher de plusieurs laboratoires spécialisés en microbiologie des sols. Grâce aux différentes expériences que nous avons menées, nous avons acquis la certitude de l'importance et de la suprématie des micro-organismes endogènes sur les micro-organismes exogènes. Nous avons développé plusieurs procédés de bio-dynamisation des sols. Le premier est dédié aux bactéries favorables du sol ; les fixatrices d'azote atmosphérique, les solubilisatrices de phosphore inorganique et potentiellement, les actinomycètes actifs dans le cycle du carbone. Le second concerne les champignons mycorhiziens des arbres (endo et ecto mycorhizes) qui sont tout autant inféodés aux sols qu'à leurs hôtes.

Le principe de nos procédés repose dans les deux cas sur l'analyse, l'isolation, la caractérisation et l'amplification des souches microbiennes. Les souches ainsi produites en grande quantité sont ensuite réintroduites dans le milieu. Avant de définir les arbres d'avenir en milieu méditerranéen, il est important de se poser la question de l'avenir que nous souhaitons réserver à l'arbre dès la conception des projets. En plantant les bonnes essences au bon endroit, en respectant le port naturel des arbres et la structure des systèmes racinaires, en restaurant l'activité biologique du sol et en réservant des volumes de terre suffisants et désimperméabilisés, les conditions de réussite des plantations sont réunies en grande partie. La sélection d'essences d'avenir par les chercheurs et les gestionnaires doit passer par l'expertise des pépiniéristes car la maîtrise de la « domestication » et la capacité à produire sont nécessaires au développement d'une nouvelle gamme.



— Grandis vite petit arbre,
nous ferons de la balançoire.

JÉRÔME BEAURUELLE

UN NOUVEAU BARÈME DE L'ARBRE



par François Freytet (Copalme), Augustin Bonnardot (Caue 77) et Alice Meyer (Plante & Cité)

Les barèmes d'évaluation de la valeur des arbres sont des outils classiques de l'arboriculture ornementale. Un nouveau barème baptisé VIE (Valeur intégrale évaluée) est aujourd'hui proposé dans une version innovante et moderne tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond d'abord. Ce barème intègre de nombreuses dimensions et fonctions des arbres d'ornement et s'appuie sur des données scientifiques ou techniques réputées fiables. Son élaboration a commencé en 2016 puis il a fait l'objet de tests, de discussions et d'ajustements avec les structures représentatives de la profession et de nombreuses collectivités territoriales, afin d'aboutir à un produit pertinent et adapté. C'est un barème conçu par des représentants associatifs de l'arboriculture, il est donc indépendant et prétend à un usage national et une reconnaissance de tous les acteurs.

Sur la forme enfin. Ce barème est un calculateur en ligne, disponible sur un site internet dédié, gratuit, facilement accessible et utilisable aisément par ceux et celles qui sont familiarisé(e)s avec le monde des arbres. Il est évolutif et interactif puisque les utilisateurs peuvent faire part de leurs remarques et suggestions aux auteurs, préparant ainsi les versions futures. Le calculateur est hébergé sur le site dédié : www.baremedelarbre.fr.

L'initiative de ce nouveau barème revient à l'association Copalme et au Caue 77, acteurs reconnus au plan national pour leurs actions en matière de vulgarisation et de diffusion de connaissances. Cette initiative a pu se concrétiser grâce au partenariat développé avec Plante & Cité qui a apporté ses capacités d'ingénierie, d'organisation, de financement et de communication, tous éléments indispensables pour ce type de projet. Il est soutenu financièrement par l'interprofession Val'hor et Séquoia.

Le barème se présente sous la forme d'une fiche à remplir sur tablette terrain ou sur ordinateur, avec des données

à inscrire ou des choix à opérer parmi plusieurs propositions. Plusieurs documents, dont l'indispensable notice, accompagnent le calculateur. Leurs lectures préalables est nécessaire pour appréhender puis maîtriser le recueil des informations et des données.

L'ambition du barème VIE est de couvrir le plus grand nombre de situation et d'intégrer les rôles, aspects et fonctions reconnus aux arbres de nos jours. Aux aspects positifs classiques (paysage, agrément, bienfaits), sont ajoutés les aspects négatifs (charges d'entretien excessives, mauvaises pratiques de taille, états sanitaire ou mécanique déficients, désagréments). Les auteurs sont allés loin dans la prise en compte du contexte local. En effet, les caractéristiques de la commune dans laquelle se trouve l'arbre évalué (densité de population, couverture arborée, indice de fréquentation touristique) sont intégrées, afin de mieux approcher l'importance relative de l'arbre dans son territoire.

Contribuer à la protection du patrimoine arboré

Ce barème a pour vocation d'aider à la préservation et la protection des arbres. En offrant la possibilité de valoriser un arbre, de lui attribuer une valeur, il permet de le faire reconnaître par ceux qui aménagent, qui interviennent à proximité et qui souvent ne s'en soucient guère. Une fois intégré dans l'équation des travaux et des aménagements, il devient possible de réfléchir aux mesures de sa préservation et, si sa suppression est nécessaire, aux termes de la compensation.

En effet, comme l'arbre possède une valeur, il devient possible de demander un dédommagement en cas de suppression. En cela le barème s'inscrit comme un outil de la démarche ERC : éviter, réduire, compenser. Mais il ne faut pas se méprendre. La valeur d'un arbre peut être

évaluée et traduite en euros, mais la valeur d'un arbre est inestimable. L'arbre est vivant, il est ancré, il participe à tout un jeu de relations écologiques, sociales, sociétales, culturelles, environnementales...La compensation ne doit pas être une règle ! Et l'arbre ne peut être remplacé par de l'argent. Enfin, un arbre adulte ne peut être remplacé par un ou plusieurs jeunes arbres. Leur impact et contribution ne seront équivalents à celui de l'arbre adulte qu'au bout d'un important nombre d'années, à condition évidemment, qu'ils se développent correctement.

L'évaluation doit plutôt intervenir par son côté dissuasif pour faire prendre conscience et sensibiliser à la présence et la valeur intrinsèque des arbres.

BED, un barème d'évaluation des dégâts associé

Le mécanisme d'indemnisation est aussi utilisé dans le cas de dégradations causées à un arbre. C'est pourquoi le barème VIE est lié à un second barème : BED (Barème d'évaluation des dégâts).

BED vient donc compléter le barème VIE en détaillant les dégâts par type : écorçage, arrachage de branches, feu, coupe de racines, étranglement..., par zone : houppier, tronc et racines, et par intensité. Pour chaque dégradation, BED établit une valeur calculée en pourcentage de la valeur VIE. (photo 1)



▲ Photo 1 : un exemple classique de dégât sur tronc. Ce type de dégât est pris en compte par BED.

▼ Photo 2 : un exemple malheureusement courant d'élagage radical. Cette situation est considérée comme un dégât et entre donc dans le champ d'application de BED.



Les mauvaises pratiques de taille, notamment les élagages drastiques, ont été intégrés dans les barèmes VIE/BED. D'une part en donnant la possibilité, dans l'élaboration de la valeur VIE, de noter les actions passées et de dévaloriser un arbre qui aurait été mal conduit (des conversions de taille à répétition, des abandons de tailles régulières, des coupes drastiques...), mais aussi, dans le cadre de l'évaluation des dégâts BED, de qualifier et quantifier des tailles injustifiées et dégradantes, si elles sont récentes (moins de 6 mois). (photo 2)

De ce fait, le barème VIE/BED est destiné à l'usage de tous ceux et toutes celles qui se soucient des arbres : arboristes grimpeurs, techniciens arboristes, experts, formateurs, amateurs particuliers, associations, citoyens... Il a vocation à être un support de dialogue et de compromis.

Dans le domaine privé, il est possible d'intégrer l'évaluation de la valeur d'un ou des arbres pour mieux évaluer la valeur d'un bien. Les arbres participent alors positivement à la question foncière. On peut aussi imaginer que le barème accompagne des démarches testamentaires lorsqu'une personne souhaite qu'un arbre soit conservé après sa mort, mais il faut dans ce cas déterminer les moyens de contrôle et de rétorsion légaux et adaptés.

Déterminer des zones de protection racinaire

Une des applications secondaires de VIE concerne la détermination des zones de protection racinaire. Inspiré des règles existant en Grande-Bretagne notamment, le barème propose à l'opérateur, trice les dimensions (rayon en mètres) de la zone racinaire très sensible et de la zone racinaire sensible. La détermination de ces zones est basée sur la grandeur de l'espèce (c'est-à-dire la hauteur atteinte par l'arbre dans des conditions « normales » de développement) et sur la circonférence du tronc. Il est considéré par les auteurs du barème que dans la zone très sensible, la probabilité de rencontrer des racines est très forte et donc que cette zone doit être en toutes circonstances indemne de travaux, de perturbations et de modifications. Dans la zone sensible,



▲ Exemple de désagrément. Ce sorbier des oiseleurs planté (trop) près du trottoir provoque des salissures et une situation d'inconfort importants

la probabilité de présence de racines est forte et il est expressément recommandé de rechercher préalablement les racines et d'adopter des modes d'intervention particuliers, précautionneux et permettant de préserver les racines (excavation par aspiration, fouilles manuelles...).

Des données préremplies

Les critères pris en compte par VIE sont pluriels. Le calcul a été conçu de manière à mobiliser de nombreuses données, tout en sollicitant l'opérateur, trice le moins possible, afin de faciliter l'emploi du barème. Ces informations sont stockées dans des bases de données liées au calculateur.

Une première série est liée à l'espèce de l'arbre évalué. Le point de départ est le prix de vente en pépinière. Le type de plant choisi est un arbre tige de force 18/20, en motte grillagée, vendu à l'unité, ou un arbre de hauteur 250/300. Ce prix est modulé selon la circonférence du tronc, afin de

ne pas surévaluer les arbres les plus jeunes. Puis ce critère est augmenté, ou diminué, dans des proportions variables (voir tableau ci-dessous) par des caractéristiques de l'espèce. Il s'agit du potentiel allergisant du pollen, de la capacité de stockage du carbone atmosphérique, de la capacité d'émission des composés organiques volatils, du caractère indigène, horticole ou exotique et du statut éventuel de protection (au sens des espèces protégées). Ces critères ont été sélectionnés par les auteurs car ils font partie, selon eux, des préoccupations sociétales actuelles. Toutes les données sont issues de travaux scientifiques et ont fait l'objet de publications.

Concernant l'indigénat, il est établi à l'échelle du département et est issu des travaux de botanistes publiés sur le site de Tela Botanica. De ce fait, lorsque l'on renseigne le nom de la commune dans laquelle se trouve l'arbre évalué, le département est connu et le critère indigène ou non est automatiquement mobilisé.

CRITÈRE	DONNÉE	VALEUR MINIMALE / VALEUR MAXIMALE	COMMENTAIRES
Espèce	Prix moyen de vente en pépinière	30,35 / 1027,80	La liste des espèces est celle de Végébase, base de données de Plante et cité
Potentiel allergisant	Liste du RNSA	-20% / 0% de l'indice Espèce	RNSA : Réseau national de surveillance aérobiologique
Capacité de stockage du carbone atmosphérique	Basé sur longévité, densité du bois et grandeur	+1,2% / +40% de l'indice Espèce	
Caractère indigène et/ou protégé, ou exotique ou invasive	Selon travaux scientifiques publiés sur telabotanica.fr		
Et selon listes de protection des espèces	-20% / +60% de l'indice Espèce		
Emission de COV	Selon travaux scientifiques	-10% / 0% de l'indice Espèce	
Circonférence du tronc	Relevée sur le terrain	700cm	Circonférence maximale considérée pour les arbres de 1ère grandeur
Hauteur	Relevée sur le terrain		
Volume du houppier	Calculée automatiquement		Selon la formule du volume de la demi-ellipse
Place de l'arbre dans le paysage	Notion de contribution	1 / 12	Appréciation par l'opérateur
Protection réglementaire et labels	Recherche dans les documents réglementaires (PLU) et auprès du propriétaire ou gestionnaire des arbres	0 / 6	
Caractéristique de la commune	Densité de la population, indice de fréquentation touristique, taux de boisement communal	2 / 24	Calculée automatiquement selon bases de données INSEE
Entretien de l'arbre	Charges d'entretien, conduite passée et présente des parties aériennes, conditions liées au sol	-12 / +12	Appréciation par l'opérateur
Agréments et désagréments	Appréciation distincte par l'opérateur	-16 / +16	Les agréments et les désagréments peuvent être cumulés.
Qualités écologiques	Appréciation par l'opérateur	+4 / +16	
Etats de l'arbre	Etat physiologique, état mécanique, appréciation distincte par l'opérateur	0 / 40	
Caractère remarquable	Recherche dans les documents officiels et auprès du propriétaire ou gestionnaire des arbres	x1 / x2	Coefficient multiplicateur

Les dimensions de l'arbre évalué sont relevées par l'opérateur.trice : hauteur totale, hauteur de la première feuille vivante, diamètre du houppier et circonférence du tronc. Le critère dimensions est une combinaison entre circonférence du tronc et volume (calculé automatiquement) du houppier. (photo 5)

Viennent ensuite des critères traduisant les relations de l'arbre évalué à son site. Concernant sa rareté, les auteurs ont mis du temps à composer le critère combinant la densité de la population humaine dans la commune où se trouve l'arbre évalué, le taux de fréquentation touristique et le taux de boisement. Viennent s'ajouter la contribution de l'arbre au paysage, les rôles écologiques de l'arbre, les protections réglementaires et/ou les labels, les charges d'entretien (notées positivement ou négativement), les agréments mais aussi les désagréments, la qualité de la conduite passée (déjà évoquée en ce qui concerne les tailles radicales) (photo 3) et les protections réglementaires et les labels. L'opérateur.trice est

▼ Photo 5 : La prise de mesure des dimensions de l'arbre est standardisée. Les auteurs se sont référés aux méthodes forestières pour la mesure de la circonférence du tronc (photo), mais aussi pour la mesure de la hauteur totale.



▲ Photo 3 : Les opérations de taille effectuées dans les règles de l'art sont valorisées positivement dans l'évaluation VIE.

sollicité.e pour apprécier ces critères ou trouver les renseignements nécessaires auprès de diverses sources documentaires en premier lieu le Plan local d'urbanisme.

Pour terminer, le caractère éventuellement remarquable de l'arbre intervient comme un coefficient multiplicateur de la valeur obtenue précédemment. (photo 4)

Le détail de ces critères est donné dans la notice qui accompagne le barème. Les indications pour le relevé des mesures, la définition des critères d'appréciation (choix à faire parmi plusieurs propositions), la prise en compte des cas particuliers : les cépées, les arbres en forme architecturée... y sont présentées avec précision pour accompagner l'opérateur.trice dans son évaluation. La fiche « Arbre en questions » du Caue 77 sur la mesure des arbres est notamment annexée au calculateur (également disponible sur le site du Caue77 avec de nombreuses autres fiches) car il importe que les mesures soient relevées selon des standards précis, afin de les homogénéiser et de les fiabiliser. On trouvera aussi une description précise et enrichie de ce barème dans le « Mémento de l'arboriste- volume 1 : l'arbre » de l'association Copalme (à paraître).

Le barème d'évaluation des dégâts : BED

En complément du barème VIE a été établi le barème d'évaluation des dégâts : BED. Ce second barème est nécessaire pour pouvoir évaluer le montant des altérations et autres dégradations causées à un arbre. Ce montant est calculé en pourcentage de la valeur VIE.

Les dégâts sont évalués selon leur localisation : dans le houppier, sur le tronc, sur les racines.

Pour le houppier, les auteurs ont repris une méthode utilisée pour l'analyse de l'état physiologique en distinguant une zone centrale, une zone périphérique et une zone intermédiaire. Ce « découpage » est décrit pour les formes les plus courantes : cépées, arbres têtards, arbre conduit en forme architecturée, arbres n'ayant pas la capacité de reconstituer leur houppier... (photo 6) Lorsque l'opérateur.trice a estimé l'importance des dégâts par zone, le calculateur établit leur montant. En effet, le montant des dégâts (en pourcentage de VIE) n'est pas identique au pourcentage de l'altération. Par exemple, si la zone périphérique du houppier est altérée entre 50 % et 75 %, le montant du dégât correspond à 25 % de la



▲ Photo 4 : Le caractère remarquable est pris en considération et vient multiplier l'ensemble de la valeur VIE calculée. Ici un platane classé remarquable à l'échelle du département de Seine-et-Marne.

valeur VIE ; si c'est la zone centrale qui est altérée dans les mêmes proportions, le montant correspond à 80 % de la valeur VIE, et monte à 100 % pour les espèces d'arbres qui n'ont pas la capacité de reconstituer leur houppier (certains résineux notamment).

Pour le tronc, ce sont les dimensions des plaies qui doivent être mesurées. La surface de la plaie est prise en compte, relativement à la surface du tronc. Ensuite, comme pour le houppier, le calculateur établit automatiquement le pourcentage des dégâts.

Le cas des incrustations et des étranglements est également intégré.

Pour les racines, l'évaluation précise des dégâts est compliquée, voire impossible. Elle est donc basée sur la détermination des zones théoriques de sensibilité racinaires, vues plus haut, sur la nature des perturbations puis sur le calcul de la proportion impactée de chacune des zones de sensibilité racinaire. La part d'incertitude est grande. Les auteurs ont intégré le fait que parfois le sol comporte des zones inaccessibles aux racines, venant ainsi modifier la forme et les dimensions des zones de sensibilité racinaire.

Dans cette partie consacrée à l'évaluation des dégâts, la contribution de l'opérateur.trice est plus sollicitée. Elle nécessite sans doute plus de pratique et d'expérience.

À l'issue de l'évaluation des dégâts, vient la démarche de dédommagement.

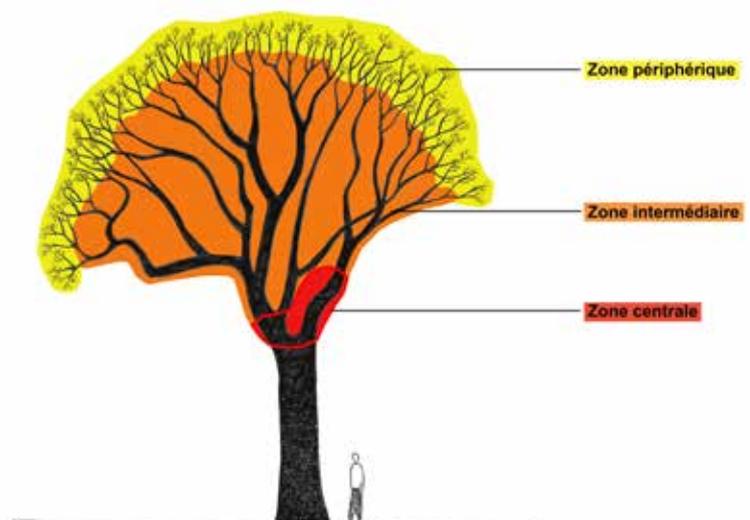
Cette procédure est distincte et doit être définie préalablement. Le propriétaire ou gestionnaire des arbres doit en effet se munir d'une règle, si possible établie et adoptée de façon officielle. Cette règle pose le principe et le mode de calcul du dédommagement. Dans le cas des arbres considérés comme perdus, le montant des dégâts selon BED est égal à la totalité de la valeur VIE. Le dédommagement peut être égal, a minima, à ce montant, mais il peut aussi être augmenté des frais ultimes (abattage, essouchage, évacuation, remise en état ou plantation d'un nouvel arbre).

NDR

La ville de Nancy a adopté l'usage de VIE et BED sur le territoire de la commune le 28 septembre dernier lors du conseil municipal. Il s'agit a priori de la première collectivité à le faire !

Le soutien à l'amélioration de la législation arbres hors forêt ainsi que la Déclaration des droits de l'arbre ont fait aussi l'objet d'un vote.

▼ photo 6 : Pour l'évaluation des dégâts, l'analyse de l'arbre est effectuée par zone ; pour le houppier, il est distingué une zone centrale, une zone périphérique et une zone intermédiaire. Ici illustration avec un arbre en forme libre.



LA MISE EN VALEUR DES ALLÉES

UN VOLET DE L'ARTICLE L. 350-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Texte et image Chantal Pradines, cabinet All(i)ée

L'article L. 350-3 du code de l'environnement est désormais bien connu des amoureux des arbres. Et pour cause, il a déjà permis d'en sauver quelques-uns de l'abattage. Il est beaucoup moins compris, dans son principe et dans son application, des gestionnaires : vous trouverez des documents et des vidéos de présentation où j'aborde ce sujet sur le site de l'association ALLÉES-AVENUES / allées d'avenir/, www.allees-avenues.eu, à l'onglet « Ressources ».

Cet article de loi comporte des petits éléments a priori anodins, mais pourtant fort utiles, comme la préservation de la « structure » allée en plus de celle individuelle des arbres. Ce principe de préservation implique, dans un raisonnement par la négative, de replanter sur place. Que deviendrait en effet la structure, si l'on replantait ailleurs ? Un autre de ces petits éléments est tout aussi important, car il est indispensable pour gagner les esprits à la préservation de ce patrimoine. Lisez : « Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication (...) sont protégés, appelant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement, et une mise en valeur spécifiques. »

Avec son « Prix des allées » qui récompense les actions en faveur de la préservation des allées d'arbres, l'association Sites & Monuments réalise chaque année maintenant un tel travail de mise en valeur. D'autres saisissent l'occasion de la Journée Européenne des Allées (JEA), le 20 octobre, pour le faire : le conseil départemental de Seine-et-Marne a par exemple réalisé une exposition sur les allées du département à l'occasion de la JEA 2018 et invité des écrivains à écrire sur celles-ci. Le recueil « Les allées d'arbres, pensées itinérantes » est en ligne.



L'association ALLEES-AVENUES /allées d'avenir/ apporte elle aussi une large contribution à la mise en valeur des allées : après le colloque de 2018 qui a dévoilé un pan méconnu de l'histoire de ce motif paysager si attaché à la France, elle a monté en 2019 une exposition qui aborde les différentes facettes de ce patrimoine (l'exposition, bilingue français-anglais, ne demande qu'à tourner dans l'hexagone ; voir le site de l'association). Cette année, c'est une autre action de mise en valeur qui a été amorcée par l'association : il s'agit de faire venir des artistes internationaux pour documenter de manière sensible l'évolution de l'allée de frênes historique de Trampot – eh oui, historique, elle l'est désormais, puisqu'on lui doit à la fois le livre blanc publié par le Conseil de l'Europe et le fameux article du code de l'environnement –.

Chaque intervention d'un artiste autour de cette allée, et chaque production artistique, sont un coup de projecteur sur ce patrimoine, qui finit par intéresser les gestionnaires eux-mêmes. Nous en avons eu la confirmation à l'occasion de l'invitation de la première artiste, lors des Journées européennes du patrimoine, Constance Fulda. Artiste de renommée internationale fascinée par les arbres, elle a posé ses incroyables papiers japonais à base de mûrier, d'une légèreté et d'une résistance remarquables, sur les écorces

des frênes dont elle a pris l'empreinte. Constance Fulda a déjà fait ce geste sur des arbres exceptionnels, comme l'olivier de Roquebrune, l'immense banyan de Thrissur, en Inde, un cèdre pluri-millénaire de l'île Yakushima, au Japon, ou encore le fameux cèdre de la Fondation Cartier pour l'art contemporain abattu cet été, victime des dommages à ses racines et du réchauffement climatique.

À Trampot, les 30 premières empreintes – au final il y en aura quelque 250 – révèlent un motif totalement inattendu : là où, spontanément, on aurait imaginé un motif de zébrures, on découvre des constellations, un étrange réseau de « noyaux » et de « filaments », avec, bien sûr aussi, le fantôme du numéro gravé dans les arbres en 2014 par un service routier alors désœuvré (voir *La Lettre* n° 68). Les prochains artistes invités – si le coronavirus ne bloque pas les frontières – devraient être Wayne Gudmundson, un artiste photographe américain qui explore l'interaction des arbres et du paysage et Dan Llewelyn Hall, artiste plasticien britannique à l'œuvre très colorée, qui s'intéresse aux paysages – entre autres des allées –, révélateurs d'un monde menacé par notre indifférence ou nos excès.

Cela vous inspire ? Soutenez ces initiatives, créez-en de nouvelles, que ce soit à l'occasion de la Journée européenne des allées ou tout au long de l'année.

Où tailler

lorsque c'est jugé nécessaire

par Jeanne Millet, Ph. D.

Il est bon de se rappeler qu'aucune taille n'est faite à l'avantage de l'arbre. Les tailles sont pratiquées pour répondre à des besoins d'aménagement. Néanmoins, dans un contexte où les tailles sont jugées nécessaires, il est recommandé de :

Enlever les structures vieillissantes plutôt que les axes vigoureux et les rejets, qui sont les efforts ultimes de l'arbre pour renouveler sa structure



LES ARBRES PRESSOIRS

Texte et photos Pierre Cuny

Si les deux chênes «bonsaï» de Bégard (22) sont classés arbres remarquables de France, celui du lieu-dit Kernevez à Saint Laurent mériterait autant d'honneur. Sa notoriété ne s'affiche pas comme ses deux voisins perchés sur le sommet du colombier qu'ils ont ainsi sublimé. Bien ancrés sur ce symbole seigneurial, ils sont la fierté de cette partie du Trégor. Il est vrai que l'ensemble qu'ils forment avec le pigeonnier représente magnifiquement le riche patrimoine de l'ancienne noblesse. Photo 1. À l'inverse, le chêne de Kernevez représente la campagne bretonne, isolé au bord du chemin d'une ancienne ferme à laquelle il appartient. Si c'est un « roturier », il représente l'ingéniosité paysanne

et ses traditions. D'une taille respectable mais pas exceptionnelle, c'est à son pied que se trouve sa particularité : il emprisonne dans les contreforts de ses racines une dalle de granit circulaire qui servait autrefois à la récolte du jus de pomme. De forme circulaire et relativement épaisse, sa surface comporte des rainures creusées dans la pierre, orientées comme les nervures d'une feuille afin de faciliter l'écoulement du jus. Photos 2 et 3. La base du chêne servait de point d'appui à cette table de pressoir, des encoches étant sans doute taillées à même le bois pour obtenir la stabilité nécessaire à la compression des fruits. Des couches alternées de pommes broyées et de paille étaient superposées

▼ Photo 1 : Les 2 chênes du pigeonnier de Bégard 22140

▼ Photo 2 lieu dit Kernevez





sur la table de pierre et comprimées pour en extraire le jus. La pression était exercée de différentes façons suivant les moyens et l'ingéniosité de chacun (manche, tronc d'arbre, système de levier...). Cet arbre associé au minéral, aux usages de nos campagnes et au cidre, est un des derniers témoins de ce passé où le travail manuel, la créativité, étaient en relation intime avec les énergies de la vie. Indéniablement, il fait parti de notre patrimoine culturel, au même titre que le tilleul de Rhet et du chêne de Kerguelfen qui sont eux aussi en relation avec l'extraction du jus de pomme et donc de l'histoire du cidre. (Voir photos).

Le tilleul du lieu-dit Le Rhet (commune de Marsac (23210), lui aussi avale la "pierre à cidre" avec laquelle il était associé. La dalle est pratiquement engloutie totalement, le tilleul ayant une assise cambiale beaucoup plus réactive que le chêne. (Photo 4).

Le vieux chêne de Kerguelfen sur la commune de Loperec 29590 mesure 5,50 m de circonférence et est estimé à plus de 400 ans. (Photo 5). La cavité à sa base n'est pas naturelle, c'est une mortaise ancienne qui servait d'appui à la poutre dont on y plaçait une des extrémités. Ce blocage ainsi obtenu, la poutre était utilisée comme un levier vers son extrémité libre, pour comprimer la motte de pommes écrasées. Le trou pratiqué ici dans cet arbre pouvait être pratiqué dans un mur ou dans de la roche. Dans cette région, il existait encore jusqu'au début du XX^{ème} siècle de nombreux pressoirs primitifs de ce type. La cavité actuelle se referme petit à petit, mais si on s'en approche, on retrouve à l'intérieur, les empreintes encore bien marquées dans le duramen, des perçages effectués sans doute avec les "chignoles" d'autrefois, ancêtres de nos perceuses actuelles (sorte de vilebrequin à manivelle).

De haut en bas :

Le tilleul pressoir du lieu dit « Le Rhet dans la Creuse, sur la commune de Marsac 23210.

Le chêne pressoir de Kernevez, commune de St Laurent, 22140

Le chêne de Kerguelfen, sur la commune de Loperec 29590.



▲ Les bénéfices apportés par les arbres sont nombreux

ASSA

L'ATTENTION PORTÉE AUX ARBRES

FRANCK DELATTRE

Texte et photos Jonathan Leuba

Les arbres sont des êtres vivants, ils méritent donc d'être pris en considération en tant que tels !

Les arbres respirent et grandissent. Ils possèdent des besoins, en nutriments, en eau, en air mais également en termes d'espace pour leurs branches et pour leurs racines. Ces notions, bien que fondamentales, sont souvent mises de côté. Dès lors, je vous invite à changer de regard sur ceux qui nous entourent sans que l'on n'y prête attention, j'ai nommé ; les arbres.

Un être vivant réagit à ce qu'on lui inflige. Par conséquent, si l'on supprime une trop grande partie de ses branches ou que l'on blesse ou sectionne ses branches, l'arbre va automatiquement réagir. Une multitude d'actions vont

alors être entreprises afin de rester en vie.

Vouloir survivre face à des attaques extérieures nécessite de riposter avec force. Lorsque de grandes blessures sont infligées aux branches, au tronc ou aux racines, l'arbre devra chercher des solutions pour rester en vie. Imaginez une vie durant laquelle vous luttez contre les coups et blessures d'un être « dominant ». Cela impliquerait de devoir trouver au plus profond de vous, les ressources nécessaires pour résister et vous maintenir en vie. Notre regard d'être humain se doit de changer. Il est temps que nos réflexions évoluent et que nos actions visent à améliorer la vie des arbres plutôt que de mettre leurs vies en péril.

Rappelez-vous que nous avons mutuellement besoin les uns des l'autres.

Les arbres en général, mais tout particulièrement les arbres de parc, de jardin ou encore d'avenue, doivent faire face à une multitude de problématiques.

Le réchauffement climatique

Les essences appréciant la fraîcheur et une certaine humidité ont de plus en plus de mal à supporter les périodes chaudes et sèches, d'autant plus, si elles sont installées en milieu urbain où la réverbération des revêtements du sol et des immeubles accentuent encore plus la chaleur. Ainsi les bouleaux,

les hêtres, les sequoias entre autres, s'affaiblissent au fil des ans et deviennent vulnérables à des parasites de faiblesse qui vont entraîner leur dépérissement.

La venue régulière de nouveaux parasites

La mondialisation et les transports intercontinentaux permettent à des insectes, des champignons et des bactéries de découvrir de nouveaux environnements dans lesquels les arbres et les plantes ne sont pas préparés et n'ont pas développé de défense.

Depuis le milieu du xx^e siècle, les listes s'allongent de manière non exhaustive :

Les champignons

Graphiose de l'orme, chancre coloré du platane, chancre de l'écorce du châtaignier, plus récemment le flétrissement du frêne etc.

Les insectes

Pyrale du buis, capricorne asiatique, mineuse du marronnier, cynips du châtaignier, chenilles processionnaires des pins et des chênes...

Il est possible de lutter contre certains parasites. Pour d'autres, nous ne pouvons que constater les dégâts causés et tâcher de freiner au mieux leur expansion.

Abordons maintenant la cause principale de la disparition d'une grande

quantité d'arbres en milieu urbain soit « la densification des constructions ». On ne dénombre plus la quantité d'arbres abattus ces dernières années dans de beaux parcs, pour faire place à des immeubles le plus souvent luxueux qui laissent bien peu d'espaces à de nouvelles plantations. Les palmiers et les oliviers sur les grandes terrasses sont dès lors une bien maigre consolation.

Il est regrettable que si peu de projets prennent en considération la conservation des grands arbres qui pourrait constituer une véritable aubaine pour les nouveaux arrivants.

J'accuse, à titre personnel, les règlements bien trop souvent laxistes en lien avec la protection des arbres, encore plus lorsqu'il s'agit d'implanter des immeubles de luxe susceptibles d'attirer de « bons » contribuables ! Il est de notre devoir de porter de l'attention aux arbres.

Bien que l'arbre soit l'élément du jardin le plus imposant, le plus lent à se développer et le plus onéreux pour son propriétaire, il est souvent l'individu à qui on accorde le moins d'attention. D'où vient cette tendance et comment est-il possible de changer les mœurs ? Occupant le plus souvent le rôle principal des coins de verdure urbains, ceux que l'on prend souvent pour du mobilier plutôt que pour des êtres vivants à part entière, pourraient tout

à fait se vexer du peu de considération accordée à leur égard.

Attentifs depuis toujours au bien-être des arbres (hé oui, cela semble être inscrit dans nos gènes au sein de notre famille) nous observons fréquemment, en début de chaudes matinées de juillet/août, des employé-e-s aux services des villes ou des privés passionnés, qui arrosent leurs végétaux. Alors quoi, me direz-vous ? Excellent réflexe que d'arroser lors de période de sécheresse !

Soit. Mais qu'arrosent-ils ? Rares sont les fois où le jet d'eau salvateur est dirigé vers une plante ligneuse. L'arbre est-il moins sensible à ce genre de dommage ? Sûrement pas. Est-il apte à se débrouiller seul ? Non. Si vos arrangements extérieurs ont soif, il en va de même pour toute la flore de la plus petite plantule au plus grand chêne.

Au fil des années, nous avons cherché à maintenir ce regard critique envers l'être humain et son manque de connaissances, non assumé. Force est de constater avec désarroi que d'autres exemples du même type sautent aux yeux. Lors de chantiers de construction par exemple, lorsque d'une part, le manque de réflexion face à la place que devrait occuper l'arbre (pour sa couronne, encore pire, pour ses racines). Ou d'autre part, lors de transformations, lorsqu'il y a un manque de

▼ Central park, New York

▼ Travaux à proximité d'un platane des quais à Nyon



volonté pour intégrer les grands végétaux déjà présents à la construction. Les différents articles dans les journaux : les gens crient souvent au scandale lorsque par malheur, un arbre tombe écrasant ainsi tout sur son passage. Souvent victime d'un doux mélange entre bêtise humaine, maladie ou ravageur et conditions météorologiques particulières, l'arbre succombe et la presse relate avec ferveur les différentes maladies de l'arbre. Bien que très approximative, je ne me prononcerai pas sur la justesse des lignes rédigées mais plutôt sur ma volonté de changer le regard des hommes.

Malheureusement, trop peu de revues mettent en lumière la beauté ou la sauvegarde de tel ou tel arbre ! L'arbre devrait être médiatisé de son vivant pour ses valeurs. Très pragmatiquement ornementales, esthétiques, écologiques. Ou alors de façon plus chimérique, profiter de l'ombre, du calme, des animaux qui y vivent, de l'apaisement, de l'émerveillement, des rappels à l'enfance... un arbre devient une assise émotionnelle, un endroit de refuge et devrait mériter notre attention.

Quels sont les rôles de l'arbre en ville ?

Les arbres possèdent non seulement un rôle écologique mais également thérapeutique, esthétique et remplissent des fonctions de confort, de sécurité et une place dans l'économie !

Je m'explique : dans nos parcs et jardins, les arbres se présentent sous diverses formes et aménagements tels que l'arbre isolé, aligné, groupé, ou encore le bosquet boisé. Les arbres isolés ou en alignement jouent un rôle dans le fonctionnement écologique de proximité. Les arbres en groupements sont en quelque sorte des réservoirs de biodiversité et d'habitats pour la faune et la flore, capables de vivre proche des êtres humains, et qui assurent de surcroît une protection naturelle contre certains risques naturels (glissement de terrain, inondation, pollution, vent, etc.). Les arbres et petits coins de forêts en milieu urbain possèdent différentes fonctions importantes pour le bien-être de la ville et de ses habitants.

Purification de l'air

Les arbres purifient l'air en absorbant le CO₂ et d'autres gaz polluants tout

en produisant de l'oxygène. Les arbres de ville peuvent aussi intercepter les particules fines en suspension dans l'air.

Diminution de la température

Les arbres diminuent les températures ambiantes des centres villes et favorisent une meilleure ventilation. Un arbre mature est capable d'absorber une importante quantité d'eau dans le sol pour ensuite la rejeter dans l'air sous forme de vapeur d'eau. Les zones à forte densité en arbres sont ainsi responsables de microclimats plus confortables. Les arbres persistants plantés au Nord des habitations

réduisent le refroidissement hivernal causé par la bise. Tandis que les feuillus établis côté Sud des habitations, réduisent le réchauffement estival causé par les rayons du soleil, tout en permettant le réchauffement de ces mêmes maisons en hiver en raison de l'absence de feuilles.

Contrôle du sol et de l'eau

Les arbres bonifient et maintiennent la structure du sol. Les systèmes racinaires limitent les risques d'érosion. L'interception de l'eau de pluie par le feuillage favorise son infiltration dans le sol et diminue le ruissellement, ce qui réduit les risques d'inondation.

▼ Allée de marronniers en bord de Seine, Paris



▼ Tilleul de la Rue Haute, Grandson, Suisse



Maintien de la biodiversité

Les espaces boisés maintiennent une certaine biodiversité dans les villes. Ils soutiennent une variété d'espèces végétales et animales en leur offrant abri, protection et nourriture. La disparition d'une seule espèce végétale peut entraîner à elle seule, l'extinction d'une trentaine d'espèces animales.

Santé physique et psychologique

Les espaces verts améliorent de façon tangible la santé des citadins en procurant des lieux pour pratiquer des activités, sportives notamment, à l'abri du stress. Il a été démontré que la présence d'arbres accélère le rétablissement des patients hospitalisés ou fragilisés. Les espaces boisés ont des effets thérapeutiques, notamment en diminuant les troubles respiratoires. La présence d'arbres réduit de plus les problèmes de santé liés aux rayons du soleil, comme le cancer de la peau par exemple.

Socialisation et sensibilisation

Les arbres facilitent les relations humaines en offrant des lieux de rencontre et d'activité. Les arbres contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens envers un secteur ou une ville. Cela est perceptible surtout lorsqu'il s'agit d'abattage d'arbres en ville. Certaines activités, comme la plantation d'arbres, peuvent contribuer à des formes de consolidation communautaire et même de chantiers de réinsertion sociale. Les arbres et les forêts urbaines peuvent être une source de découvertes et d'observations de la nature.

Esthétique

Les arbres contribuent largement à la qualité esthétique des villes et agissent comme éléments distinctifs de design et de structure architecturale, permettant ainsi d'articuler et de définir l'espace. Les arbres et buissons contribuent à accroître l'intimité des lieux. Certains arbres selon leurs caractéristiques auront un fort pouvoir attractif pour certains contemplateurs ainsi que pour la population en général. La végétation sert à moduler le point de vue de l'observateur d'une scène particulière en mettant l'accent sur certains aspects du paysage par rapport à d'autres. Les arbres contribuent à l'amélioration de l'ambiance régnant dans un milieu urbain.

Valeur foncière

La présence d'arbres sur une propriété peut augmenter la valeur foncière de celle-ci.

Tourisme

Les villes riches en végétation (parcs, boisés et arbres urbains) deviennent plus attractives. Pensez aux grands parcs connus tels que le Central Park à New York, le Parc Güell à Barcelone, le Parc du Retiro à Madrid, le Jardin du Luxembourg à Paris, ou encore le parc Saint-James à Londres. Au-delà des fonctions et des avantages que procurent les arbres en milieu urbain, la présence de ces espaces de verdure contribue de façon directe au développement durable des villes.

L'ensemble des avantages qu'ils procurent soutient le développement durable, mais surtout permet de développer des stratégies qui atténuent les problématiques environnementales et sociales.

Alors, qu'attendons-nous pour planter des arbres ?

Le malheur des uns fait le bonheur des autres

Les arbres en ville, bien que possédant bon nombre d'avantages, possèdent également une part d'ombres dont nous allons discuter.

Selon vous, était-ce une bonne idée d'avoir importé des arbres dans nos milieux urbains ? À l'unanimité, nous souhaiterions répondre oui. Mais êtes-vous conscient des désavantages pour un arbre d'être forcé à s'établir dans nos rues ? Il est important de souligner qu'il souffre du manque d'eau et des fortes chaleurs durant l'été, qu'il endure un dérèglement durant la période de chute des feuilles en automne, et qu'il est stressé par l'apport de sel lors des déneigements en hiver. Il est également la cible d'une multitude d'agents pathogènes en tout genre durant le printemps.

Nous avons passé en revue ensemble les principaux avantages pour l'homme d'avoir déraciné les arbres de leur forêt natale ainsi que les désavantages pour les arbres à se retrouver emprisonnés dans un milieu urbain.

Si certains de ces problèmes semblent parfois être mineurs ou inévitables, telle que la pollution lumineuse,

d'autres désavantages, sont, selon moi, majeurs et peuvent être minimisés.

Lors de la planification du projet de plantation, certains points méritent d'être pris en considération. La question principale consiste à connaître la place disponible pour le futur arbre et surtout quel espace sera nécessaire pour que ce dernier se développe convenablement.

Viendra ensuite la sélection de l'essence qui devra également être choisie selon le lieu, les contraintes ainsi que les cibles.

De ces actions découlent le mode d'entretien et de conduite de l'arbre tout au long de sa vie.

En amenant ces réflexions qui semblent simples et en adoptant de bons réflexes, la longueur de la liste des problèmes que rencontrent les arbres en ville pourrait être revue à la baisse.

10 désavantages pour les arbres évoluant en ville

Zones de plantation et de développement racinaire restreintes

Blessures physiques à répétition causées par l'être humain (aux racines en surface, le long du tronc ou encore la casse de branches)

Manque de place pour la couronne et donc la taille de maintien fréquente

Tassement du sol, créé non-seulement par les véhicules mais aussi par le simple piétinement répétitif

Épandage abusif de sel de déneigement

Pollution dans l'air mais également dans le sol

Manque d'eau

Présence de lumière artificielle la nuit

Manque de biodiversité

Susceptibilité accrue d'être victime de pathogènes, maladies ou champignons.

Plus d'infos

www.jonathan-leuba.ch

3 bonnes raisons d'adhérer à la SFA

Société française d'arboriculture Chemin du Mas 26780 Châteauneuf-du-Rhône



Appartenir au réseau
des acteurs de la filière
d'arboriculture ornementale



Être informé
de la vie
de la filière



Contribuer
au progrès
de l'arboriculture

Tarifs

Personne morale, organisme, entreprise : 165 €

Personne physique, salarié : 60 €

Étudiant/chômeur : 30 €

(joindre justificatif)

Membre bienfaiteur : 460 € et plus

Montant total de l'adhésion :

Modalités

Règlement par chèque ci-joint à l'ordre de :
Société Française d'Arboriculture

À adresser accompagné du bulletin rempli à :

Société Française d'Arboriculture

Chez Yann JEGA - Trésorier SFA

64, route des Mians

84420 Piolenc

**ou adhérez
en ligne
sur
sfa-asso.fr !**

Renseignements

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

e-mail :

Nom du représentant (pour les personnes morales) :

Collège d'appartenance

La profession sur le plan juridique définit l'appartenance à un collège. Les membres bienfaiteurs peuvent être des personnes morales.

LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS DE LA SFA



LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DE LA SFA

